

Délibération du Conseil d'Administration N°2023-108-7
Séance du 13 juillet 2023

Demande de renouvellement du titre de professeure émérite

Vu le décret n° 2018-109 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférence des écoles nationales supérieures d'architecture au Chapitre II, titre III, article 59

Vu la demande formulée par Mme Claire Parin

Vu la proposition du CPS-FR du 10 juillet 2023

Le conseil d'administration

Délibère

Article I.

Le titre de professeure émérite de Mme Claire Parin est renouvelé pour 5 ans à compter du 1er septembre 2023.

Article II.

La présente délibération est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai.
Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère réglementaire.

Le président du conseil d'administration

Vincent FELTESSE

